

1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

EJ 1.1.4 - LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE PERSONNEL EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

DIAGNOSTIC

En juin 2023, une enquête en direction de l'ensemble des organisateurs d'ACM déclarés SDJES et conventionnés Caf à été réalisée avec taux de réponse supérieur à 70%. Dans ce cadre, 93% des organisateurs déclarent avoir des difficultés de recrutement. Par ailleurs, les résultats de cette enquête ont permis d'identifier des leviers pour lutter contre la pénurie de personnel en ACM. Ces derniers se centrent autour de la valorisation du métier, de la facilitation de l'accès à l'emploi notamment via l'accessibilité des formations Bafa, de l'importance de favoriser l'autonomie des animateurs dans la mise en oeuvre des projets pédagogiques et leur montée en compétences via l'accompagnement quotidien des directeurs d'accueils, de l'amélioration des conditions d'emploi et de la qualité des locaux.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

A travers l'organisation de trois groupes de travail réunissant les partenaires volontaires de la Commission Enfance-Jeunesse, un plan d'action avec identification de copilotes a pu être finalisé sur la base des résultats de l'enquête ACM.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Action 1 : Tous les territoires volontaires
- ➔ Action 2, 3 et 4 Ensemble du territoire départemental et métropolitain

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ AMF69, SDJES, MMIE, Caf du Rhône
- ➔ Pôle ressources "Souris verte"
- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ SDJES

ACTION 1

- ➔ Valoriser le métier d'animateur :
 - Promouvoir le métier dans le cadre de stratégies locales de communication.
 - Promouvoir les initiatives locales de Job dating.
 - Valoriser la place de l'éducation populaire dans le parcours éducatif de l'enfant au sein des PEDT.

ACTION 2

- ➔ Faciliter l'accès à l'emploi :
 - Améliorer l'accessibilité financière des Bafa.
 - Faciliter l'organisation de Bafa locaux.

ACTION 3

- ➔ Favoriser la montée en compétences des équipes d'animation :
 - Renforcer les compétences sociales des directeurs et animateurs d'ACM (réglementation, gestion de groupe, aménagement de l'espace, gestion vie quotidienne).
 - Promouvoir l'accueil inclusif en accueil de loisirs.

ACTION 4

- ➔ Améliorer les conditions d'exercice des animateurs :
 - Favoriser l'autonomie professionnelle des animateurs.
 - Améliorer la qualité et l'accessibilité des locaux.

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : Fin du Schéma.
- ➔ Action 2 et 3 : Fin 2024.
- ➔ Action 4 : Fin 2025.